



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion restreinte
téléphonique

4 septembre 2020

Président

M. Michel NAGEOTTE

Présents :

MM. Thierry CORROYER - Gérard GEORGES - Michel MALIVERNAY

1-SENIORS

MASCULINS

1.1 – COUPE DE FRANCE – 2EME TOUR

. Match n° 21066.1 – Coupe de France – 1^{er} Tour – Bresse Nord Intercommunal/Abergement Sainte Colombe du 30/08/2020

La commission prend connaissance du procès-verbal de la commission de discipline du 3 septembre concernant les faits survenus pendant la rencontre (match arrêté).

*« Vu les dispositions de l'article 3.3.2 du Règlement Disciplinaire,
Transmet le dossier à l'instructeur ».*

En conséquence, la commission reporte la rencontre comptant pour le 2^{ème} Tour – Simard/Bresse Nord Intercommunal ou Abergement Ste Colombe/Simard a une date qui sera fixée ultérieurement.

. Match n° 20990.1 – Coupe de France – 1^{er} Tour – Jeunesse Mahoraise/Amagney Marchaux du 30/08/2020

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 3 septembre 2020, concernant la réserve déposée par le club d'Amagney Marchaux

« Prononce la perte du match par pénalité à l'encontre du club Jeunesse Mahoraise pour en reporter le gain du match au club FC Amagney Marchaux »

Dit le club FC Amagney Marchaux qualifié pour le prochain tour de la compétition.

En conséquence, la commission confirme la programmation de la rencontre comptant pour le 2^{ème} Tour - Amagney Marchaux/Dole Crissey PS le Dimanche 6 Septembre 2020 à 15h00 sur le terrain d'Amagney

. Match n° 20994.1 – Coupe de France – 1^{er} Tour – Echenon CLL/Clémenceau du 38/08/2020

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 3 septembre 2020, concernant la réserve d'avant match déposée par le club CLL Echenon

« Prononce la perte du match par pénalité à l'encontre du club Clémenceau Besançon pour en reporter le gain du match au club CLL Echenon »

Dit le club CLL Echenon qualifié pour le prochain tour de la compétition.

En conséquence, la commission confirme la programmation de la rencontre comptant pour le 2^{ème} Tour – Vingeanne/Echenon CLL le Dimanche 6 Septembre 2020 à 15h00 sur le terrain de Saint Seine Sur Vingeanne.

Le Président,

Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football